tgs FRANCE

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète,
sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence
remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :



Signé le 22-06-2026
par Quentin LE MEUR

PLANNING FAMILIAL 37

Association Loi du 1er juillet 1901

10 place Neuve
37000 TOURS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels

Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Sophie GRANIER
Marine GUY
Rémi LAMBERT
Quentin LE MEUR
Matthieu FOUQUERON
Anne PANANCEAU-MOCHER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association LE PLANNING FAMILIAL 37,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE PLANNING FAMILIAL 37 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé,

Signé numériquement

Pour **TGS France Audit,**

Quentin LE MEUR
Commissaire aux Comptes

Document signé électroniquement

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 214	1 214		314
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	8 340	2 668	5 672	2 348
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**9 554**	**3 883**	**5 672**	**2 662**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 082		23 082	17 841
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	156 284		156 284	123 834
	Charges constatées d'avance	7 450		7 450	5 384
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	331 407		331 407	320 431
	TOTAL (III)	**518 223**		**518 223**	**467 490**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**527 777**	**3 883**	**523 895**	**470 151**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an 96 530

Document signé électroniquement

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	244 463	258 318
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(15 481)**	**(13 855)**
	Total des fonds propres (situation nette)	**228 982**	**244 463**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**228 982**	**244 463**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	64 652	52 926
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**64 652**	**52 926**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 549	16 733
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	38 673	33 388
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	170 039	122 642
	Total des dettes (1)	**230 261**	**172 763**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**523 895**	**470 151**
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	137 973	172 763
(2)	Dont emprunts participatifs		

Document signé électroniquement

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	4 712	4 544
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	59 708	49 660
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	291 940	309 519
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	4 065	2 545
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 686	21 247
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	11	10
	Total des produits d'exploitation	**362 122**	**387 525**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 365	4 628
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	58 386	66 216
	Aides financières		6 000
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 396	3 363
	Salaires	224 750	235 394
	Cotisations sociales	74 867	70 312
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 639	1 635
	Dotation aux provisions	13 412	19 362
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3	2
	Total des charges d'exploitation	**381 819**	**406 913**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(19 697)**	**(19 388)**

Document signé électroniquement

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(19 697)**	**(19 388)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 990	6 528
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**4 990**	**6 528**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**4 990**	**6 528**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(14 707)**	**(12 860)**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	774	995
	TOTAL DES PRODUITS	**367 112**	**394 053**
	TOTAL DES CHARGES	**382 593**	**407 908**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(15 481)**	**(13 855)**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	2 549	3 630
Prestations en nature	16 000	16 000
Bénévolat	79 390	80 155
TOTAL	**97 939**	**99 785**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	2 549	3 630
Mise à disposition gratuite de biens	16 000	16 000
Prestations		
Personnel bénévole	79 390	80 155
TOTAL	**97 939**	**99 785**

Document signé électroniquement

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de l'exercice présente un total de 523 895 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 367 112 euros et un total charges de 382 593 euros,dégageant ainsi un résultat de -15 481 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL DE L'ENTITE

Le Planning Familial est un mouvement féministe et d'éducation populaire. Il lutte pour construire une société d'égalité entre les femmes et les hommes et, compte tenu des inégalités existantes, pour les droits des femmes et contre toute forme de discrimination liée au genre.

Attentif à tous les rapports de dominations, le Planning Familial s'affirme comme une organisation collective respectueuse de celles et ceux qui la composent et se donne les moyens, tant dans sa gouvernance que dans ses fonctionnements, pour faire vivre cet objectif.

Il s'engage à promouvoir une éducation à la sexualité dès le plus jeune âge et à favoriser des relations égalitaires entre les filles et garçons.

Il est organisé en confédération nationale, fédérations régionales et associations départementales régies par la loi 1901.

Les droits sexuels sont des droits humains fondamentaux.

Le Planning Familial lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance dans le respect des différences, de la responsabilité et la liberté des personnes.

Le Planning Familial s'engage pour que chacun.e puisse vivre sa sexualité librement, quelle que soit son orientation sexuelle.

Document signé électroniquement

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Il se bat pour la reconnaissance des droits sexuels pour toutes et tous et pour le droit de chacun.e à l'information, l'accès à la contraception et à l'avortement ainsi que pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Le Planning Familial agit en prévention et lutte contre les stéréotypes, discriminations et violences liées au genre. Il combat le sexisme, l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie.

Le Planning Familial inscrit ses objectifs dans le combat contre les inégalités sociales et les oppressions et agit pour le changement des mentalités et des comportements. Il entend développer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective pour que l'égalité des droits et des chances soit garantie à toutes et à tous.

Le Planning Familial défend le droit à la contraception - y compris définitive -, à l'avortement et lutte pour la dépénalisation.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

Premier exercice d'application du règlement ANC 2022-06

Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est appliqué pour la première fois sur cet exercice.

Il s'agit d'un changement de réglementation et donc d'un changement de méthode comptable. Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- La modification du plan comptable et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- De nouveaux modèles d'états financiers ;
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Ces reclassements, le cas échéant, sont sans incidences sur le résultat net et sur les fonds propres de l'association.

L'exercice comparatif est présenté en appliquant le nouveau règlement ANC 2022-06.

Les comptes utilisés sur l'exercice précédent ne sont pas modifiés, ils peuvent ne plus apparaître au sein de la même rubrique.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Matériel informatique : 3 ans
Logiciel : 3 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, fait l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Effectif de l'association

L'effectif de l'association est de 5 personnes en temps plein au 31 décembre 2025.

Autres informations significatives

Eu égard au contexte économique et à la renégociation générale des subventions publiques tendant à réduire les financements accordés aux associations, le Planning Familial d'Indre et Loire est en cours de négociation pour l'année 2026 avec ses financeurs. Dans la mesure où ces subventions seraient réduites, la pérennité de l'association pourrait être remise en cause.

Document signé électroniquement

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Provisions pour risques

Cette provision pour risques d'indemnité licenciement calculée selon la convention collective couvre également la provision d'indemnité pour départ à la retraite. Cette provision est majorée des charges patronales s'y afférant soit 30%.

Méthode de comptabilisation des subventions

Les subventions sont provisionnées pour le montant total de la convention quel que soit les durées de celles-ci. Les comptes utilisés sont comptabilisés en subventions restant à recevoir dans les comptes de bilan et, portés en produits constatés d'avance pour neutraliser uniquement, la part incombant à l'exercice.

Méthode d' évaluation des Mises à Disposition

a) Mise à disposition du local Place Neuve par la Mairie de TOURS:

Pour la superficie occupée par le Planning Familial d'Indre et Loire au cours de l'année 2025, la mise à disposition est estimée à 16 000 euros correspondant à:

- deux bureaux de 12 m2
- une pièce de 16 m2 occupée 1/2 journée par semaine
- une pièce de 12 m2 utilisée lorsqu'elle est libre
- mise à disposition en cas de nécessité de plusieurs salles de réunion.

b) Mise à disposition des bénévoles

L'heure de bénévolat est fixée à 71 % du SMIC horaire hors charges en vigueur au 1 er janvier 2025 arrondi à 8.50 €.

Au titre de l'exercice 2025, la mise à disposition s'élève à :

9 340 heures x 8.50 € = 79 390 euros.

c) Matériels de prévention

Estimation de ces matériels fournis par différents partenaires : 2 549 euros.
Ces mises à disposition du personnel, de biens et services et de locaux ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information extra-comptable au pied du compte de Résultat.

Document signé électroniquement

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

INFORMATIONS SUR LES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYES 2025

INTITULE	NATURE SUBVENTION D'EXPLOITATION	CATEGORIES D'AUTORITES ADMINISTRATIVES	MONTANTS
DRDFE - SEGUR		DRDFE	26 357,00 €
COLLECTIVITES TERRITORIALES	X	COMMUNES	27 067,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	X	DEPARTEMENT	32 500,00 €
DROIT DES FEMMES	X	DRDFE	10 500,00 €
CDV	X	TOURS METROPOLE	16 000,00 €
ARS	X	ARS	78 000,00 €
CAP'ASSO	X	CONSEIL REGIONAL	15 250,00 €
CAF	X	CAF	20 000,00 €
DDETS	X	PREFECTURE	21 368,00 €
DRDFE	X	PREFECTURE	35 315,00 €
DDETS PROGRAMME 303	X	PREFECTURE	583,00 €
MSA	X	MSA	4 000,00 €
FDVA ZRR	X	TOURS	5 000,00 €
		TOTAL	291 940,00 €

Document signé électroniquement

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	258 318	(13 855)			244 463
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(13 855)	13 855		15 481	(15 481)
Situation nette	**244 463**			**15 481**	**228 982**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**244 463**			**15 481**	**228 982**

Document signé électroniquement

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 214					1 214
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 214**					**1 214**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 290		4 649		599	8 340
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 290**		**4 649**		**599**	**8 340**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	**5 505**		**4 649**		**599**	**9 554**

Document signé électroniquement

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	901	314		1 214
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**901**	**314**		**1 214**
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits	1 942	1 325	599	2 668
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 942**	**1 325**	**599**	**2 668**
	TOTAL	**2 843**	**1 639**	**599**	**3 883**

Document signé électroniquement

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

CREANCES	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	23 082	23 082	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	151 895	55 365	96 530
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 389	4 389	
Charges constatées d'avance	7 450	7 450	
TOTAL DES CREANCES	**186 816**	**90 286**	**96 530**

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

DETTES	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 549	21 549		
Personnel et comptes rattachés	17 345	17 345		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 353	20 353		
Impôts sur les bénéfices	774	774		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	201	201		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	170 039	77 751	92 288	
TOTAL DES DETTES	**230 261**	**137 973**	**92 288**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Document signé électroniquement

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**133 914**
DRDFE - 2026 - CONVENTION PLURIANNELLE	01/01/2026 31/12/2026	35 315	
DRDFE - 2027 - CONVENTION PLURIANNELLE	01/01/2027 31/12/2027	35 315	
DRDFE - 2028 - CONVENTION PLURIANNELLE	01/01/2028 31/12/2028	35 315	
CONTRAT PRESTATIONS VILLE TOURS	01/01/2026 31/12/2026	1 000	
DDETS PROGRAMME 303	01/01/2026 30/11/2026	6 417	
DRDFE - 2026 - CONVENTION PRECARITE	01/01/2026 31/08/2026	18 563	
PRECARITE FJT 16/30 ANS	01/01/2026 15/12/2026	1 989	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			**36 125**
CAP'ASSO N° 00158904 2026	01/01/2026 31/12/2026	8 867	
CAP'ASSO N° 00158904 2027	01/01/2027 31/12/2027	8 867	
CAP'ASSO N° 00158904 2028	01/01/2028 31/12/2028	2 216	
CAP'ASSO N° 00158900 2026	01/01/2026 31/12/2026	5 600	
CAP'ASSO N° 00158900 2027 ET 2028	01/01/2027 31/12/2028	10 575	
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**170 039**